

Nb de conseillers en exercice	9
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°6 du 7 novembre 2024
Délibération n°6 de la séance (2024-49)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étai(en)t absent(s) ou représenté(s) :

Secrétaire de séance : Elisabeth MEYNET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2024

Objet : Convention avec la Communauté de communes autorisant l'accès à la déchèterie intercommunale de Savines Le Lac aux agents communaux

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale située sur la commune de Savines-Le-Lac ne permettent pas aux agents techniques des autres collectivités dont Prunières d'effectuer les dépôts de déchets collectés sur le territoire communal, en fonction de leurs besoins.

Afin d'optimiser le transfert des déchets collectés, il est proposé que l'agent technique de la Commune de Prunières puisse accéder à la déchèterie même en cas de fermeture de celle-ci.

Une convention est rédigée afin de fixer les modalités d'accès au site, de transfert des déchets et de sécurisation de l'activité sur un site géré par la CCSP.

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal :

9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

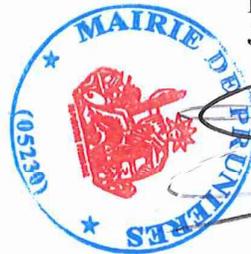
- 1- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention autorisant l'accès à la déchèterie intercommunale de Savines Le Lac à l'agent communal de Prunières ;
- 2- **DE SUIVRE** le respect des conditions de tri et de sécurité fixées dans la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 14 novembre 2024
Le Secrétaire de séance
Elisabeth MEYNET



Prunières, le 14 novembre 2024
Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20241107-2024-49-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.